

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 mai 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 6.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.1.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h00.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 6.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir 3.6), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 6.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 6.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (à partir du 6.2), M. Rémi STAHL (à partir du 6.2), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 6.2)
Bonny : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE
Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT
Champagney : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 6.1)
Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 6.2)
Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.2) M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 6.1)
Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT
Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 6.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 6.2)
Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI
Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ
Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 6.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI
Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 6.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU
Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT
Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE
Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER
Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.1), M. Pascal ROUTHIER (à partir du 6.1) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON
Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN
Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 6.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 6.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER
Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Gérard VAN HELLE, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF
Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY
La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER
Marchaux : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER
Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pugy : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : E. ALUZET, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN (à partir du 6.2), C. DEVESA (jusqu'au 3.5), B. FALCINELLA, E. MAILLOT, T. MORTON (jusqu'au 3.1), R. REBRAB, G. VAN HELLE, C. WERTHE, M. ZEHAF, B. ASTRIC, M. LETHIER

Mandataires : F. PRESSE, C. LIME, J. GROSPERRIN, D. POISSENOT, N. BODIN, M. SEBBAH (à partir du 6.2), A. POULIN (jusqu'au 3.5), S. WANLIN, P. DUCHEZEAU, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.1), AS. ANDRIANTAVY, C. MICHEL, S. PESEUX, A. GHEZALI, P. SIMONIN, JM. BOUSSET

Délibération n°2017/003663

Rapport n°3.2 - Centre d'affaires des Auxons - Demande de subventions

Centre d'affaires des Auxons - Demande de subventions

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Auxon - Zac Nouvelle Ere »	Montant prévu BP 2017 : 0 € Montant de l'opération : 75 000€

Résumé :

Le Parc Nouvelle Ere, de par sa localisation au cœur de la nouvelle grande région, doit devenir un pôle majeur de développement de l'agglomération, participant au rayonnement de la grande région à l'échelle métropolitaine et européenne en offrant des services qui n'y sont pas encore développés.

Le Grand Besançon aménage un centre d'affaires d'environ 600 m² au sein du premier bâtiment du Parc d'activités de Nouvelle Ere à proximité de la gare de Besançon Franche-Comté TGV. Sa livraison est programmée pour juin 2017.

Le présent rapport a pour objet de solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre du volet territorial du CPER et auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du contrat d'aménagement et de développement durable (CADD).

I. Les objectifs du projet

Le Grand Besançon s'apprête à ouvrir un espace de travail partagé sur près de 600 m² dans le bâtiment le Signal situé dans le parc d'activités de Nouvelle Ere sur la commune des Auxons.

L'objectif est de capter des actifs sur le nord de l'agglomération tenant compte des nouvelles possibilités offertes par le travail à distance et la mutualisation des postes de travail entre professionnels : salariés en position de télétravail, jeunes entrepreneurs, salariés nomades,...

Il s'agit donc de donner à l'agglomération bisontine un équipement en capacité de répondre aux nouvelles attentes des usagers en matière de lieux de travail. Le parc de Nouvelle Ere aux Auxons combine plusieurs atouts pour ce faire :

- la proximité de la gare de Besançon-Franche-Comté TGV (20' Dijon et Belfort, 2 heures Paris),
- l'ouverture de l'agglomération dans sa partie nord,
- un parc d'activités en devenir...

II. Description de l'opération et moyens mis en œuvre

Le Grand Besançon a travaillé à la mise en place de ce centre d'affaires, qui se veut un lieu adapté et adaptable aux nouveaux besoins des entreprises et de leurs salariés avec la mise à disposition d'équipements : bureaux, espace de coworking, espaces communs,...

L'objectif de ce « Pôle affaires » est d'offrir des lieux d'accueil aux entreprises, et aux structures de développement économique présentes sur le territoire. Il s'agit également de répondre à des besoins d'entrepreneurs locaux et de passage en proposant des espaces de travail utilisables à la carte, permettant de rencontrer clients, fournisseurs et partenaires mais également d'accueillir des collaborateurs sur des postes de travail distant du site «centre ».

Dans ce cadre, le gestionnaire-animateur du centre d'affaires contribuera aux objectifs suivants :

- Promouvoir les services du centre d'affaires,
- Assurer l'accessibilité du centre d'affaires aux utilisateurs (accueil physique de 1^{er} niveau),
- Développer et proposer une offre complète de services,
- Assurer l'intendance du site.

III. Le plan de financement prévisionnel

A/ Aménagement intérieur des locaux :

Le projet de mandat d'aménagement intérieur du centre d'affaires, confié à la SPL Territoire 25 a fait l'objet d'une délibération du bureau du 27 octobre 2016. Le mandat a été signé pour un montant de 225 340 € HT. La participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté est sollicitée dans le cadre du Contrat d'Aménagement Durable (CADD) 2015-2017, à hauteur de 27 095 €, le Grand Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

B/ Gestion et animation du centre d'affaires - espace de coworking :

Le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté a validé, lors de sa séance du 17 février 2016, l'intérêt métropolitain du projet de réseau d'espaces de travail partagés comportant une dimension réseau et des opérations locales portées par chacun des territoires, pour une mobilisation de fonds Etat au titre du volet territorial du CPER 2015-2020 « axe métropolitain ». Le dossier porte sur la phase initiale de gestion et d'animation du lieu qui revêt un caractère expérimental.

Dans ce cadre, un soutien de l'Etat, au titre du FNADT, est sollicité pour la gestion et l'animation du lieu pour les 18 premiers mois de fonctionnement, comme suit :

Financiers	Programmes	Montant TTC prévu	Taux
Etat	Volet territorial du CPER « axe métropolitain »	75 000 €	50 %
Grand Besançon	Autofinancement	75 000 €	50 %
TOTAL		150 000 €	100 %

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN(2), B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de centre d'affaires des Auxons et sur son plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires identifiés ci-dessus ainsi que d'autres partenaires éventuels.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 5

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 30 MAI 2017



Contrôle de légalité